Image not found or type unknown

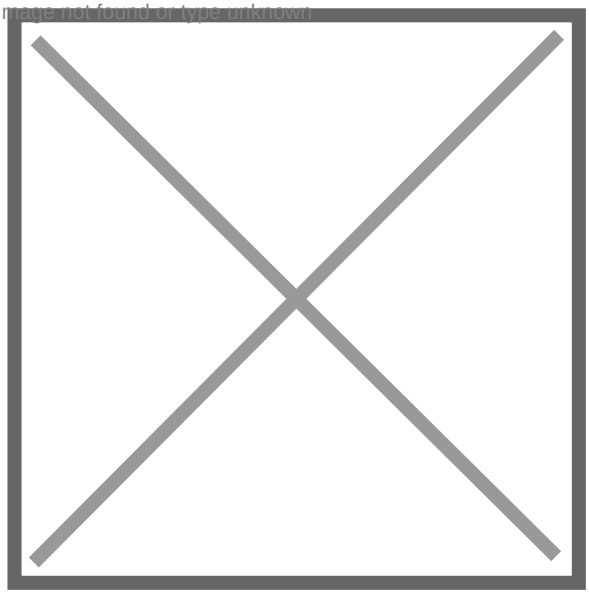

Renseignements sur assurance vie

Par **anat**, le **14/05/2013** à **13:34**

Bonjour,

Mon papa avait souscrit une assurance vie en mettant comme bénéficiaires ses enfants.
Nous sommes 2 à avoir fourni les papiers nécessaires pour faire débloquer les fonds mais 1 de mes soeurs ne retrouve pas son livret de famille.
La dame qui s'occupe du dossier nous a dit qu'il fallait absolument la photocopie de son livret.
Je voudrais savoir s'il faut absolument son livret de famille car la dame nous a dit que même si elle faisait un duplicata, ça ne marcherait peut être pas et que, sans ces papiers, l'argent ne serait pas versé, voire perdu.

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

Cordialement.

Par **trichat**, le **14/05/2013** à **17:48**

Bonjour,

Je suppose que le problème se pose à la suite du décès de votre papa.

Un notaire a-t-il été désigné pour liquider sa succession?
Si oui, votre soeur doit lui demander un acte de notoriété qui doit remplacer le livret de famille; ce document atteste de la filiation entre votre papa et votre soeur, ce qui doit être suffisant

pour faire débloquer les fonds du contrat d'assurance-vie.

Cordialement.

Par **anat**, le **15/05/2013** à **09:35**

Bonjour,
En faite tout c'est arrangé ma soeur à retrouvé son livret de famille
Je vous remercie de votre réponse
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés